
**Arrêté ministériel portant agrément de l'administration
communale de Schaerbeek, en tant que partenaire
apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel 13 décembre 2017, l'administration communale de Schaerbeek, sise place Colignon 1, 1030 Bruxelles, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'administration communale de Schaerbeek est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.